PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
Liberté Égalité Fraternité

Moselle L'Eurodépartement

VILLE DE METZ

Bliida

ésad école supérieure d'art et de design de Reims

APPEL À PROJETS

« SUPERNOVA »

ARTS NUMÉRIQUES ÉMERGENTS FAVORISANT L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES DIPLÔMÉS (Réseau ESRC GE)

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Contexte

La DRAC Grand Est a initié une structuration de l'Enseignement Supérieur et Recherche Culture (ESRC), en lien avec la récente création d'un réseau des écoles regroupant 9 structures du territoire sous tutelle du ministère de la Culture (Architecture, art & design, spectacle vivant), qui prend appui sur les objectifs prioritaires de la stratégie ministérielle de l'enseignement recherche supérieur culture 2024-2029. La nécessité de favoriser une insertion professionnelle adaptée aux métiers de la culture et aux territoires constitue un de axes essentiels.

Dans ce cadre, la DRAC Grand Est, la Ville de Metz et le Département de la Moselle, le réseau ESRC Grand Est et l'association BLIIIDA, s'associent pour lancer l'appel à projet SUPERNOVA, qui a pour but d'accompagner l'émergence d'une nouvelle génération d'artistes et de créateurs issus des établissements d'enseignement supérieur artistique et culturel du Grand Est.

Pensé comme un tremplin vers le monde professionnel**,** cet appel à projet « Arts Numériques Émergents » vise à donner aux jeunes créateurs les moyens de faire connaître leur démarche, d'expérimenter un projet dans un contexte professionnel et de rencontrer les publics, les professionnels de la culture et les médias.

En lien avec le festival international Constellations de Metz, dont la 11e édition se tiendra à Metz du 1er juillet 2027 au 21 août 2027, SUPERNOVA entend créer une véritable passerelle entre formation, création, professionnalisation et diffusion**.**

Les prix dédiés à la création émergente constituent un outil particulièrement adapté à cet objectif en permettant de valoriser les parcours, d'accroître la visibilité des jeunes créateurs, de favoriser les rencontres avec les professionnels et le public, et d'offrir des opportunités professionnelles.

SUPERNOVA s'inscrit ainsi dans une logique complémentaire aux dispositifs nationaux existants et propose une expérimentation territoriale associant établissements d'enseignement supérieur, institutions culturelles, professionnels, médias, collectivités et mécènes.

1. Les objectifs

L'appel à projets poursuit cinq objectifs principaux :

Faire émerger : Identifier et soutenir de jeunes artistes et créateurs locaux dont les démarches témoignent d'une recherche artistique singulière et contemporaine.

Professionnaliser : Permettre aux lauréats et aux projets sélectionnés de bénéficier d'une nouvelle expérience dans un contexte professionnel, au contact des acteurs de la création et de la diffusion.

Donner de la visibilité : Présenter les projets au public, aux professionnels et aux médias dans le cadre du festival international Constellations de Metz et de ses rendez-vous professionnels.

Expérimenter : Encourager des projets qui explorent les relations entre art, numérique, technologie, espace public, société et pouvant être également pluridisciplinaires.

Mettre en réseau : Créer des rencontres entre jeunes créateurs, écoles, artistes, commissaires, institutions culturelles, collectivités, professionnels, médias et partenaires économiques et territoires.

2. Qui peut candidater ?

L'appel à projet est ouvert aux jeunes diplômés depuis moins de 5 ans, issus des établissements de l'Enseignement Supérieur Recherche Culture (ESRC) du Grand Est, dans les filières Architecture, Art et Design, et Spectacle vivant (cf. liste des établissements concernés).

Les établissements concernés :

Architecture
Nancy : École nationale supérieure d'architecture de Nancy (ENSAN)
Strasbourg : École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg (ENSAS)

Art et Design
Reims : École supérieure d'art et de design (ESAD)
Nancy : École nationale supérieure d'art et de design de Nancy (ENSAD).
Metz et Epinal : École supérieure d'art de Lorraine (ESAL)
Strasbourg et Mulhouse : Haute école des arts du Rhin (HEAR)

Spectacle vivant
Châlons-en-Champagne : Centre national des arts du cirque (CNAC)
Charleville-Mézières : École nationale supérieure des arts de la marionnette (ENSAM)-Pôle international des arts de la marionnette (PIM)
Strasbourg : École supérieure d'art dramatique du Théâtre national de Strasbourg (TNS)

2.1. Critères d'éligibilité

- Un maximum de cinq artistes ou collectif d'artistes seront sélectionnés pour l'ensemble de l'appel à projets.

- Une attention particulière pourra être portée aux projets issus des champ suivants : arts numériques ; créations immersives et interactives ; installations ; images et audiovisuel ; design ; spectacle vivant (musique, danse, théâtre, cirque, marionnettes) et technologies ; créations dans l'espace public.
- Le projet peut être porté individuellement ou collectivement, dans la limite de 3 personnes par collectif.

- Les projets doivent être présentés par un ou plusieurs artistes ayant le statut d'artiste-auteur, ou doté de sa microentreprise, ou identifiés au sein d'une compagnie ou d'un ensemble structuré à statut associatif ou privé et actif sur le territoire français. L'artiste ou le collectif doit disposer d'un statut légal lui permettant de contracter avec la Ville de Metz. Sont exclus du dispositif les artistes français professionnels non rattachés à une association ou une structure dotée d'un numéro de SIRET.

- L'artiste ou le collectif d'artistes doit être disponible lors des moments de restitution indiqués sur le calendrier ci-dessus.

3. Quels types de projets ?

SUPERNOVA s'adresse à des projets de création susceptibles d'être présentés dans un contexte de festival et de rencontre avec les publics. Le projet devra répondre au thème « SUPERNATURE » défini par le commissaire artistique de la programmation de nuit (arts numériques) lors de la 11e édition du festival international Constellations de Metz.

Le thème SUPERNATURE s'empare de la double identité du morceau culte de Marc Cerrone. La chanson Supernature est bâtie sur une boucle hypnotique de synthétiseur qui invite au mouvement, à l'énergie pure, à la fête partagée. Mais c'est aussi une œuvre de science-fiction qui interroge la place de l'homme dans un monde en mutation technologique rapide, où l'humain, pour survivre et s'adapter, doit lui-même devenir une « supernature ».

Le projet présenté peut être :

- Une création originale
- Un projet de diplôme ou de fin d'étude, dès lors qu'il répond à la thématique de l'appel à projet

Les candidats sont invités à proposer des projets :

- Innovants et expérimentaux
- Artistiquement singuliers
- Accessibles à un public non spécialiste
- Susceptibles d'être présentés ou expérimentés dans un contexte professionnel
- Prenant en compte les enjeux contemporains liés aux technologies, à l'environnement et à la société.
- Autonomes et conçus pour une activation simplifiée lors des soirées d'exploitation, les jeudis, vendredis et samedis
- Résistants pendant toute la durée du festival et adaptés à une présentation en intérieur, dans une emprise maximale de 3 X 3 m)

4. Modalités et critères de sélection

À l'issue de l'appel à projet, le jury sélectionnera un maximum de cinq projets. Cette sélection constitue la première étape du dispositif SUPERNOVA.

4.1. Contexte de diffusion :

Les projets sélectionnés seront présentés dans le cadre du festival international Constellations de Metz 2027.

Porté depuis 2017 par la Ville de Metz et ses partenaires, *Constellations de Metz* est un festival international rythmant la vie culturelle et touristique de Metz, rayonnant au-delà des limites de la cité.

Imaginé comme une exploration artistique, de jour comme de nuit, *Constellations de Metz* est une invitation à venir explorer la ville, qui se métamorphose grâce à une programmation riche et plurielle, mêlant diverses formes d'art. Durant plus d'un mois, l'art investit les rues et permet aux visiteurs de découvrir le territoire sous un jour nouveau, à travers une programmation Arts numériques et une programmation Art urbain.

Pour sublimer le patrimoine architectural, le festival s'appuie notamment sur le parcours nocturne, offrant une découverte inédite de l'art numérique et de la richesse de ses formes : mapping vidéo, installations audiovisuelles immersives, installations interactives et participatives, etc.

Festival désormais reconnu et salué par le public et la presse (nombreuses retombées internationales, nationales et locales), *Constellations de Metz* se positionne comme un des grands rendez-vous de l'été culturel en France. En dix éditions, le festival a doublé son nombre de visiteurs : de 600 000 à la première année à plus de 1,9 millions en 2026. Il inscrit Metz comme une capitale culturelle à l'échelle de la France, de la Grande Région et de l'Europe.

La Ville de Metz renouvelle donc le festival international *Constellations de Metz* en 2027 en conservant notamment le parcours artistique nocturne les jeudis, vendredis et samedis soir.

4.2. Description de la prestation :

Les projets doivent être adaptés à la nature et aux contraintes techniques des lieux.

L'œuvre sera présentée dans un lieu intérieur du parcours de la programmation nocturne pendant toute la durée de la manifestation :

Du 1er juillet au 21 août 2027 du jeudi au samedi de 21h à 01h00 du matin.

La DRAC Grand Est et la Ville de Metz seront sensibles à toute proposition de création évolutive et/ou interactive destinée à dynamiser la diffusion de l'œuvre retenue, en raison de la durée de la manifestation.
Elle devra être conçue pour un fonctionnement de nuit, en totale autonomie, avec une emprise au sol maximale de 3 X 3 m.

Le titulaire devra :

- Concevoir, produire et livrer l'œuvre finale conforme au projet retenu ;
- Participer aux échanges techniques avec les équipes du festival ;
- Assurer l'acheminement et le montage, en autonomie ou avec le soutien ponctuel des équipes techniques du festival ;
- Participer à un atelier de médiation auprès d'un public (à définir) ;
- Présenter l'œuvre finalisée à l'équipe de médiation afin de leur permettre d'en assurer la transmission au public tout au long de l'été ;
- Participer à une inauguration officielle en présence notamment de la DRAC Grand Est, de la Ville de Metz, du Département de la Moselle, à une date communiquée en amont ;
- Participer au temps de présentation aux journalistes à proximité du lancement du festival ;
- Réaliser deux maintenances physiques si besoin pendant l'été ;
- Assurer le démontage et le retrait complet de l'œuvre à l'issue de la manifestation.

L'œuvre devra respecter les normes en vigueur en matière de sécurité, d'accessibilité au public, et de compatibilité technique avec l'environnement d'accueil.

Le porteur de projet s'engage à :

- Être présent sur site pour le montage, les tests et le démontage ;
- Respecter les délais fixés en accord avec le calendrier de production ;
- Signaler tout besoin logistique ou technique mineurs auprès de la Ville de Metz avant l'installation de l'œuvre ;
- Fournir en temps voulu les documents nécessaires à la bonne préparation de l'installation (fiche technique, besoin en fluide, plan d'implantation, protocole d'allumage et d'extinction etc.).

4.3 Lieu de production

Chaque porteur de projet retenu pourra bénéficier si besoin, d'une semaine de résidence de production au sein du tiers-lieu **BLIIIDA** à Metz, partenaire du projet.

Bliiida est une plateforme collaborative de 25 000m^2, un équipement culturel connecté à son territoire et à ses habitants qui a pour vocation d'encourager, d'accompagner et de professionnaliser les acteurs de la création du Grand Est.
À travers un dispositif évolutif et modulaire, Bliiida permet de semer, de développer et d'accompagner les idées. Le tiers lieu offre la possibilité à chacun de concevoir et de faire aboutir ses initiatives, en favorisant la mutualisation des ressources, en provoquant la rencontre et l'échange des savoirs et des compétences.
Bliiida accueille à la fois des résidences d'artistes, des ateliers de production et des studios numériques, en totale résonance avec le monde économique. Bliiida, est un lieu de rencontres et d'expériences.
Les talents locaux sont valorisés au travers de manifestations culturelles et d'événements accessibles à un large public.

La période de résidence pourra être programmée en concertation avec les équipes de BLIIIDA entre février et mai 2027.

Le porteur de projet pourra bénéficier :

- d'un espace de travail au sein du tiers lieu (à définir avec BLIIIDA selon les besoins du projet)
- d'un accès au fablab et d'un accompagnement d'une demi-journée par le fabmanagerjf

4.4. Critères de sélection

La sélection des artistes ou des collectifs d'artistes sera effectuée par un jury, qui examinera leurs expériences et références ainsi que leur proposition, portant sur la création d'une œuvre relevant des arts numériques émergents et sur son adéquation avec les objectifs de l'appel à projet.

La sélection sera faite début janvier 2027 par un jury d'experts sur la base de critères exposés ci-dessous.

Les artistes et collectifs sélectionnés seront notifiés au plus tard le 1er février 2027.

Chaque projet sera évalué selon les critères suivants :

- Adéquation du projet à l'objet de l'appel à projet au thème défini par le commissaire artistique du festival : 30%
- Qualité et pertinence du projet sur le volet artistique : 20 %

- Caractère innovant, expérimental et accessibilité du projet à un public non spécialiste : 20%
- Adéquation des dimensions techniques et faisabilité du projet : 20 %
- Présentation détaillée et cohérence du budget : 10 %

4.5 Jury de sélection

Le jury de sélection sera composé des membres suivants :

- La DRAC Grand Est, représentée par Sébastien PACI, Directeur du pôle Industries et Démocratie Culturelle ou son représentant ;
- La Ville de Metz, représentée par Philippe BRUNELLA, L'Adjoint au Maire ou son représentant ;
- La Ville de Metz, représentée par Benjamin NESME, commissaire artistique de la programmation de nuit du festival international Constellations de Metz ;
- Le Département de la Moselle, représenté par Armel CHABANE, Vice- Président du Département de la Moselle délégué au Sport, à la Culture, à la Vie Associative et au Bénévolat, ou son représentant ;
- L'association BLIIIDA représentée par Gautier RAGUENAUD, responsable du développement ;
- Présence possible d'un mécène

Le secrétariat de la séance sera assuré par la cheffe de projet du festival international Constellations de Metz : Elisabeth LEQUEUX.

4. Calendrier

Lancement de l'appel à candidature	15 novembre 2026
Date limite de dépôt des candidatures	30 décembre 2026
Jury de sélection	18 janvier 2027
Annonce de la sélection	1er février 2027
Montage du projet	21 au 29 juin 2027
Rencontres Constellations de Metz	30 juin 2027
Ouverture du festival	1er juillet au 22 août
Remise de prix	22 août
Démontage du projet	23 août au 27 août

Les artistes ou les collectifs doivent impérativement se rendre disponibles pour venir à Metz et y séjourner aux dates convenues (montage, Rencontres Constellations de Metz, démontage et remise de prix en cas de lauréat), et être libres d'autres engagements professionnels ou personnels pendant les moments de restitution.

5. Conditions budgétaires

Rémunération et prise en charge

Chacun des projets sélectionnés percevra une rémunération forfaitaire de 5 000 € TTC.

Les frais de restauration, de déplacements et d'hébergements seront inclus dans la rémunération forfaitaire. Cette somme sera versée à l'artiste ou au collectif retenu sur la base d'un devis et d'une facture détaillés.

6. Un prix décliné sous trois formes et décerné parmi les projets sélectionnés

En plus de la rémunération prévue pour la présentation du projet dans le cadre du festival international Constellations de Metz 2027, 3 prix viendront récompenser les lauréats de la manière suivante :

Prix Supernova de la Presse : 5 000 €

Le prix de la presse sera attribué par des journalistes et professionnels des médias dans le cadre du voyage presse du festival.

Prix Supernova des Professionnels : 5 000 €

Décerné par un jury composé de professionnels de la création, de la culture, des arts numériques et des institutions partenaires.

Prix Supernova du public : 5 000 €

Les projets sélectionnés seront présentés dans le cadre du parcours du festival international Constellations de Metz 2027, du 1er juillet au 21 août 2027. Le public sera invité à voter pour son projet préféré durant l'exploitation du festival.

Les trophées destinés à récompenser les lauréats de l'édition 2027 seront réalisés par l'ÉSAD Reims. Chaque année une nouvelle école du réseau ESRC Grand Est sera sélectionnée pour accompagner les étudiants à concevoir et fabriquer le trophée dans une démarche écoresponsable.

7. Partenaires du projet :

- La DRAC Grand Est
- La Ville de Metz
- Le Département de la Moselle
- L'ÉSAD de Reims
- BLIIIDA

8. Droits d'utilisation et communication

En participant à l'appel à projet, les artistes sélectionnés cèdent aux partenaires du projet SUPERNOVA les droits d'utiliser leurs œuvres à des fins non commerciales de promotion et de communication.

L'intégrité des œuvres est garantie ; toutefois, la Ville de Metz décline toute responsabilité en cas de diffusion non autorisée par des tiers. Les projets sélectionnés seront intégrés au programme de la 11e édition du festival international Constellations de Metz et bénéficieront d'une grande visibilité sur l'ensemble des supports de l'événement.
Lors de toute communication autour de leur œuvre, l'artiste ou le collectif s'engagent à mentionner *« L'œuvre a été créée dans le cadre de l'appel à projet SUPERNOVA initié par la DRAC Grand Est, la Ville de Metz, le Département de la Moselle en partenariat avec l'association BLIIIDA et le Réseau ESRC Grand Est dont l'ÉSAD de Reims »*.

En retour, les partenaires du projet s'engagent à mentionner, sur leurs supports de communication, le nom de l'artiste ou du collectif ainsi que la mention du projet « SUPERNOVA ».

Le candidat certifie qu'il est l'auteur ou le co-auteur de l'œuvre qu'il présentera.

Le candidat garantit aux organisateurs que son œuvre ne comportera pas de violation de droits de la propriété intellectuelle, et qu'il détiendra les droits et autorisations nécessaires, notamment pour le droit à l'image de personnes qui seraient filmées, et les droits d'auteurs pour les morceaux de musique qui seraient diffusés.

Cette cession sera incluse dans le contrat signé par chaque artiste retenu.

9. Candidature

Le dossier de candidature devra comprendre les pièces suivantes :

- Une présentation du projet (description, visuels, croquis, liens vidéo, ...)
- Une note technique et de production (besoin techniques, matériaux, équipement, calendrier, condition de présentation)
- Le formulaire en ligne annexe dûment complété
- Le CV ou les CV et portfolios du ou des artistes
- Le budget prévisionnel détaillé du projet précisant les matériels mis en œuvre pour la réalisation du projet.

Pour candidater veuillez suivre les étapes suivantes :

1.Formulaire de candidature à compléter au plus tard le 30 décembre 2026 :

FORMULAIRE DE CANDIDATURE - AAP SUPERNOVA – Remplir le formulaire

2.Le dossier de candidature doit être adressé complet au plus tard le 30 décembre 2026 par mail à **: constellations@mairie-metz.fr** (si besoin, privilégiez Swisstransfert).

Les documents sont à transmettre par voie électronique uniquement.

Il est impératif que la totalité des pièces jointes soient regroupées dans un seul et unique dossier. L'intitulé des fichiers joints commence par votre nom suivi du nom du document (ex : pour le participant M. Dupont : "dupont_cv.pdf"), et que ces documents soient en PDF.

Les dossiers incomplets ou tardifs ne seront pas acceptés.

Déclaration de propriété intellectuelle et de légalité

Les candidats déclarent et garantissent être les auteurs exclusifs de l'œuvre soumise. Ils garantissent, en outre, que l'œuvre ne porte atteinte à aucun droit de propriété intellectuelle de tiers et que tous les droits, licences et autorisations nécessaires sont dûment détenus par les candidats. Cela inclut notamment le droit à l'image des personnes identifiables figurant dans l'œuvre ainsi que les droits d'auteur relatifs à toute musique y figurant. En cas de création sonore originale, les candidats confirment que l'œuvre ne contient aucun élément créé par d'autres artistes.

La Ville de Metz décline toute responsabilité quant à l'utilisation de contenus pour lesquels les candidats ne détiennent pas les droits correspondants.

.....

Date

.....

Signature